



Atelier 11 : réussir la transition écologique et solidaire de l'agriculture en promouvant une alimentation durable

Une trajectoire

le défi

C'est en promouvant un modèle agricole respectueux de l'environnement, de la santé publique et des paysanneries du monde que la France pourra participer au **défi alimentaire mondial**.

dans les pas de l'Accord de Paris

Elle devra le faire en luttant **contre le changement climatique**, qui est un enjeu majeur imposant des transformations en profondeur. Conformément aux engagements pris par la France lors de la COP21 avec l'Accord de Paris sur le climat, l'agriculture et l'alimentation doivent contribuer à son atténuation, elles doivent également s'y adapter.

une seule santé

La gestion des ressources naturelles doit impérativement être améliorée, leur utilisation doit être optimisée pour réduire les intrants en garantissant leur gestion durable. **La santé dans son acception la plus large** (« *One Health* », santé-environnement...) doit être protégée ainsi que l'environnement dans ses différents compartiments (eau, air, sol, biodiversité), en faisant de cette performance sanitaire et environnementale un levier de performance économique.

leader de l'agro-écologie

La France doit ainsi devenir le leader européen de l'agro-écologie. Il convient de réaffirmer la transition agroécologique comme pivot de la transformation du système agricole et alimentaire français, de l'amont à l'aval. Elle garantit le bouclage du cycle de fertilité. La mondialisation impose de **la porter aux niveaux européen et international**. Cette transformation doit garantir la diversité des modèles agricoles français, qui fait la force de l'agriculture de notre pays et participe de façon primordiale à la résilience et à la vitalité de nos territoires.

la reconquête

La reconquête des marchés de qualité, tout comme la bioéconomie, offre de nombreuses opportunités pour les filières agricoles françaises. Aujourd'hui, la demande intérieure n'est en effet satisfaite, dans certains domaines de l'alimentation animale et humaine, que par un recours à l'importation.

3 tiers en 2030

Il paraît atteignable, avec une production agricole constituée pour un tiers de produits Bio, un tiers de produits équivalents à la Haute Valeur Environnementale -HVE- et un tiers de produits équivalents à la certification environnementale de niveau 2, d'offrir en 2030 une « **nourriture de toutes les qualités** » (durable, saine, diversifiée et de qualité) à tous les consommateurs.

Des leviers

Les pouvoirs publics, les entreprises et leurs filières, les territoires constituent les trois piliers de l'action à conduire, qui impose un dialogue permanent entre eux et avec la société civile.

Il faut un contrat de long terme, c'est-à-dire des objectifs partagés et vérifiables, cela passe par un double calendrier : l'horizon d'atteinte des objectifs est fixé à **2030**, avec des jalons, notamment **2022** (année à la fois de la fin du quinquennat et du déploiement de la nouvelle PAC). Il faudra s'y tenir, ce qui signifie de la stabilité dans le temps et la cohérence des politiques publiques, et leur mise en synergie avec les dynamiques privées et les actions territoriales.

Pour réussir, l'action doit être systémique : il faut agir à tous les niveaux, de façon coordonnée, cohérente, en complémentarité : **« le verrouillage étant systémique, le déverrouillage doit l'être aussi »**

- Les politiques publiques, réglementaires et financières, à tous les niveaux dans les différents secteurs (ex : agriculture, environnement) doivent être cohérentes, elles concernent l'Europe, l'État et les collectivités locales, notamment les régions du fait de leurs compétences (gestion des fonds structurels, aménagement du territoire, économie).
- Les politiques publiques doivent favoriser l'innovation et l'initiative privée. L'action publique et l'initiative privée doivent être complémentaires.
- Les filières doivent s'organiser, se mobiliser, la R&D être en appui. L'engagement de l'aval, dont les distributeurs et les consommateurs, dans la transition est essentiel.
- Un nouveau type de contrats de filière doit être développé, à la fois « contrats de loyauté » et plans de progrès, pour accélérer la généralisation de l'agro-écologie et l'évolution des pratiques, et assurer la juste rémunération des agriculteurs, celle qui intègre le prix du développement durable, de la protection de l'environnement.
- Le territoire est un maillon majeur de synergie de l'action publique et l'action privée.

Trois illustrations d'une action plus systémique : mettre davantage les outils financiers européens, nationaux, locaux au service de la transition écologique et solidaire ; faire de la restauration collective un acteur exemplaire ; intégrer les objectifs et les moyens de la transition écologique et solidaire dans les plans de filière.

Dans un pays démocratique, **l'établissement des normes** est une prérogative de la puissance publique et ne peut être laissée aux seules forces du marché ou à l'opinion publique.

Nos travaux s'inscrivent entre deux balises : l'humain et la planète. Une attention particulière doit être accordée à **l'humain** et viser un véritable contrat social entre la société française, ses entreprises alimentaires et son agriculture : emplois, santé et bien-être des acteurs du monde agricole, attractivité du métier et dynamique de l'installation sont au cœur des déterminants de l'action. La **planète** est notre « maison commune ». Une mondialisation juste et loyale est la condition *sine qua non* pour une Terre nourricière des générations à venir.

Table des matières

1. Préparer la relève

- 1-A protéger et partager le foncier
- 1-B accompagner les nouveaux arrivants
- 1-C bâtir une politique favorable à l'emploi

2. La France leader européen de l'agro-écologie

- 2-A investir dans la connaissance des sols
- 2-B intégrer le paysage (au sens large) dans la transition agricole
- 2-C une PAC au bénéfice de l'agro-écologie

3. La polyculture-élevage comme modèle de référence

- 3-A reconnecter cultures et élevage
- 3-B préserver de façon effective les surfaces et la qualité des prairies permanentes
- 3-C allonger les rotations

4. Atteindre l'autonomie en protéines végétales

- 4-A investir dans une filière performante de légumineuses
- 4-B développer des filières de protéines végétales 100 % origine France

5. Conquérir des marchés en croissance

- 5-A un nouveau plan Bio
- 5-B HVE : Un outil de politiques territoriales à porter au niveau européen
- 5-C restauration collective : 50 % de haute valeur environnementale dont 30 % de bio
- 5-D verdir les cahiers de charges des produits sous signe officiel de qualité et d'origine
- 5-E faire la mutation des élevages vers une montée en gamme des productions
- 5-F mettre en place un plan fruits et légumes

6. Ecophyto 2+ : une obligation de résultat

- 6-A accélérer la mise en place des CEPP et du dispositif des 30.000 fermes agro-écologiques
- 6-B un grand investissement dans l'innovation
- 6-C un conseil stratégique indépendant

7. Un « agenda des solutions »

- 7-A un agenda des solutions au 1^{er} trimestre 2018

8. Jouer collectif

8-A mettre en place un réseau de recherche participative

8-B miser sur l'« agriculture de groupe »

9. Développer une culture civique et naturaliste

9-A des messages publics sur l'alimentation durable

9-B une culture de la nature

10. Des contrats de territoires

10-A une nouvelle gouvernance locale

11. Produits phytosanitaires : un nouveau pacte scientifique et démocratique

11-A revalider les procédures

11-B créer un fonds d'études autonome

11-C moderniser le débat public

12. Europe-Monde : un cadre loyal et juste

12-A une Europe harmonisée

12-B une nouvelle génération de traités internationaux

12-C Europe et Afrique

Annexe 1 : remarques et réserves émises par les membres de l'atelier pendant et à l'issue de la réunion du 30 novembre 2017

Annexe 2 : composition de l'atelier

Annexe 3 : synthèses des sept réunions de l'atelier

Annexe 4 : liste des contributions reçues (membres de l'atelier et autres)

Annexe 5 : liste des auditions conduites par le Président

Annexe 6 : lettre de mission du Président



1. Préparer la relève

Le renouvellement des générations dans l'agriculture est une condition *sine qua non* pour assurer la sécurité et la qualité de notre alimentation, produire de la valeur ajoutée économique et environnementale, aménager l'ensemble du territoire.

Cette priorité nationale repose sur des outils de la régulation du marché foncier, fragilisés depuis une décennie. Demain, les règles qui régissent la protection et le partage du sol doivent rendre possible la liberté d'entreprendre « pour tous » et garantir l'usage du foncier comme celui d'un bien commun dans la durée. Une politique des structures responsable doit privilégier le facteur humain au spéculatif, favoriser la diversité au détriment des monopoles.

Pas d'agroécologie sans relève. Pas de relève sans politique foncière juste.

1-A protéger et partager le foncier

Une grande loi foncière doit apporter des solutions nouvelles à l'artificialisation des sols, l'accaparement des terres, à la transparence des sociétés, aux prérogatives des SAFER et aux dérives du travail à façon. Elle doit permettre de clarifier le statut des actifs agricoles et assurer un contrôle efficient de l'Etat.

Echéance : 2018

Indicateur de réussite :



1-B accompagner les nouveaux arrivants

Les nouveaux agriculteurs doivent être accompagnés,

- tant dans leurs pratiques pour favoriser l'agro-écologie : tutorat, parrainage, parcours d'installation, formation...
- que sur le plan financier par des outils nouveaux ou à développer : pépinières d'exploitations, fonds financiers pour des prêts d'honneur, fonds régionaux de financement, soutien par les filières, financement participatif, portage temporaire d'activité...

Une attention particulière doit être accordée à la formation des agriculteurs, initiale et tout au long de la vie.

L'arrivée de femmes plus nombreuses doit être considérée comme une chance d'ouverture et de renouvellement.

Echéance : 2018

Indicateur de réussite :

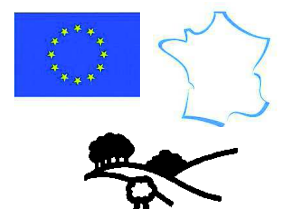


1-C bâtir une politique favorable à l'emploi

Les clés de répartition et les limites posées pour l'octroi des aides publiques, y compris celles de la PAC, doivent clairement être en faveur de la création d'emploi dans l'agriculture.

Echéance :
au plus tard 2021

Indicateur de réussite :





2. La France leader européen de l'agro-écologie

Dès 2012, la France s'est engagée résolument dans l'agro-écologie, orientation actée dans la loi d'avenir d'octobre 2014. Elle a porté à l'international cette vision systémique de l'agriculture, favorable aux hommes, aux territoires et à la santé de la planète, avec une déclinaison spécifique via l'Initiative 4 pour 1000 en faveur du climat et des sols.

Pour réussir la transition écologique, il est nécessaire de conforter et de donner une nouvelle ambition à l'ensemble des actions du projet agro-écologique et des plans thématiques associés.

2-A investir dans la connaissance des sols

Il est urgent de retrouver des sols en bonne santé : écosystèmes complexes en constante interaction avec les autres compartiments de notre environnement, des sols en bon état contribuent à la fois à la régulation de l'effet de serre et au stockage de carbone, à la régulation des précipitations et la filtration quantitative et qualitative de l'eau, à une agriculture performante et de qualité, à la richesse de la biodiversité...

Il faut pour cela mieux connaître le fonctionnement des sols, en tenant compte des effets du changement climatique, et des pratiques agricoles qui permettent d'en assurer la bonne santé.

Les résultats de la recherche devront être largement diffusés, conformément à la stratégie nationale de bonne gestion des sols.

Echéance : dès
2018

Indicateur de
réussite :



2-B intégrer le paysage (au sens large) dans la transition agricole

Il s'agit à la fois de protéger et de valoriser les services écosystémiques utiles à l'agriculture et les services environnementaux utiles aux territoires, autour des exploitations. Sont intégrés dans ce champ les infrastructures agro-écologiques, et le rôle qu'elles jouent pour la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau, pour la pollinisation et pour la biodiversité...

Echéance : 2022

Indicateur de
réussite :



2-C une PAC au bénéfice de l'agro-écologie

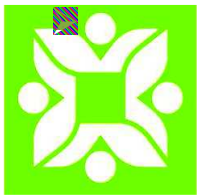
La PAC, dans son premier et son second piliers, devrait mieux reconnaître et soutenir les services environnementaux.

Une innovation serait de s'affranchir autant que possible d'un système normatif trop détaillé au profit d'un soutien à une agriculture selon une approche intégrée au niveau du système d'exploitation et fondée sur l'agro-écologie.

Echéance : 2021

Indicateur de
réussite :





3. La polyculture-élevage comme modèle de référence

La polyculture-élevage est le système qui, du point de vue agroécologique présente le plus d'intérêt. Il contribue par exemple au bouclage des cycles biogéochimiques (sources d'économie, sources de réduction de la pollution). C'est aussi le système qui apparaît le plus résilient à moyen et long termes. Aujourd'hui fragilisé, ce système doit être promu à l'échelle la plus pertinente possible. Car il est le garant de l'équilibre et de la diversité des modèles agricoles, qui sont une richesse de l'agriculture française.

3-A reconnecter cultures et élevage

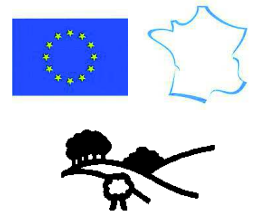
La mise en synergie des cultures et des élevages de tous types (ruminants et monogastriques), à l'échelle la plus pertinente possible, permet que ces deux types de production soient mutuellement bénéfiques et profitables sur le plan économique et contribuent à réduire l'impact de l'agriculture sur l'environnement et le climat.

Des fourrages aux effluents, il faut construire un dispositif vertueux d'économie circulaire à toutes les échelles de territoire.

Cela suppose notamment de défendre une armature d'équipements et de services, en amont et en aval des exploitations, propice au maintien et au développement de l'activité d'élevage.

Echéance :
dès 2018

Indicateur de
réussite :



3-B préserver de façon effective les surfaces et la qualité des prairies permanentes

Les évolutions de la consommation vers moins de protéines animales ne doit pas se traduire par une baisse des surfaces en prairies.

En effet, outre qu'elles sont les productions les plus adaptées à certains territoires (montagne, zones humides...), les prairies permanentes contribuent à l'atténuation du changement climatique à l'attractivité des paysages, et rendent plusieurs services environnementaux ; elles sont d'abord une source de protéines pour les animaux sans entrer en concurrence avec l'alimentation humaine.

Il importe de préserver la superficie en prairies permanentes et de protéger les surfaces qui ont un intérêt écologique important reconnu (biodiversité, lutte contre l'érosion, protection des ressources en eau).

Echéance : au
plus tard 2021

Indicateurs de
réussite :



3-C allonger les rotations

Les politiques agricoles, dont la PAC, doivent inciter à augmenter le nombre de cultures dans l'assolement avec des rotations plus longues. Les prairies temporaires, notamment avec des légumineuses, y ont toute leur place.

Ce pourrait être une exigence minimale de la PAC.

La valorisation des petites productions ou des cultures en mélange par une collecte, un tri, et une transformation adaptés conditionne l'atteinte de cet objectif.

Dans le même esprit, d'autres pratiques doivent être promues comme les intercultures et l'agro-foresterie.

Echéance : 2021

Indicateur de
réussite :





4. Atteindre l'autonomie en protéines végétales

L'agriculture française et européenne, qui est largement déficitaire en protéines végétales, est capable de gagner ce défi et devenir autonome en 2030. Il s'agit de répondre aux attentes des consommateurs en fournissant des protéines végétales aujourd'hui largement importées dans le cadre du changement de comportement alimentaire. La réduction et le renforcement de la durabilité des importations permettra également de lutter contre la déforestation importée. Concernant l'alimentation animale, les besoins vont évoluer, mais les consommateurs attendent des animaux nourris par des productions françaises leur garantissant sans OGM.

4-A investir dans une filière performante de légumineuses

Toutes les opportunités existantes pour l'alimentation humaine en réponse à l'évolution des régimes alimentaires et pour l'alimentation animale doivent être saisies.

Il convient pour cela d'investir, de façon systémique, dans tous les domaines pour développer la production et la commercialisation des légumineuses à graines et des légumineuses fourragères : R&D, sélection végétale, soutien à la production, collecte, stockage et transformation, valorisation de la plante entière... Pour faciliter la structuration de ces filières, il importe de mobiliser des fonds publics-privés.

Echéance : dès
2018

Indicateur de
réussite :



4-B développer des filières de protéines végétales 100 % origine France

Le développement de ces filières concerne tous les échelons (de l'amont par exemple par la sélection végétale, de la production jusqu'à la collecte et aux capacités de transformation). Les « associations de cultures » en sont un levier essentiel, elles supposent des investissements spécifiques. Il permettra de répondre aux attentes des consommateurs qui veulent des animaux nourris par des produits français et tracés sans OGM.

Echéance : 2030

Indicateur de
réussite :





5. Conquérir des marchés en croissance

En 2030, l'agriculture française pourrait, sous réserve des progrès de la R&D et de l'évolution des marchés, offrir un nouveau visage : un tiers des surfaces en AB, un tiers à un niveau équivalent à la HVE, un tiers à un niveau équivalent à la certification environnementale de niveau 2.

Une échéance intermédiaire en 2022 peut être d'atteindre 15 % des surfaces en bio, 15 % en équivalent HVE et 25 % en équivalent certification environnementale de niveau 2.

Ceux qui souhaitent valoriser leur engagement dans des pratiques agro-écologiques pourront obtenir la certification correspondante.

Il s'agit de conquérir les marchés en croissance de produits bio (animaux et végétaux) et de produits plus respectueux de l'environnement. Les bénéfices pour l'économie, l'environnement et la santé sont majeurs.

Producteurs comme consommateurs ont un intérêt partagé à ce que la norme soit produite par la puissance publique et non par les marchés. HVE peut devenir, en reconnaissant les bonnes pratiques actuelles et à venir, le marqueur et le levier de développement de l'agro-écologie.

Ces « trois tiers » peuvent répondre de façon complémentaire aux attentes des marchés et des territoires. Cette nouvelle France agricole aurait le mérite de régler en amont l'essentiel des défis environnementaux présents aujourd'hui. Elle contribuerait à réconcilier durablement agriculture et société.

5-A un nouveau plan Bio

Il s'agit d'investir dans tous les leviers, notamment la production, la recherche-développement, l'accompagnement des producteurs et la structuration des filières. Pour faciliter la structuration de celles-ci, il importe de renforcer le fonds Avenir bio et de mobiliser des fonds publics-privés.

Les exploitations des lycées agricoles doivent être exemplaires en la matière.

Echéance : 2018

Indicateur de réussite :



5-B HVE : Un outil de politiques territoriales à porter au niveau européen

HVE devrait devenir, avec l'agriculture biologique, le critère de référence des projets territoriaux.

Son éventuelle adaptation à cette nouvelle ambition ne doit pas se faire au détriment de la cohérence agro-écologique attendue.

Il conviendra, à l'instar de ce qui existe pour la Bio, de porter et de faire reconnaître la HVE au niveau européen dans une logique d'harmonisation.

Echéance : 2018

Indicateur de réussite :

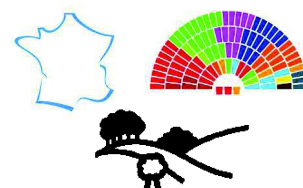


5-C restauration collective : 50 % de haute valeur environnementale dont 30 % de bio

La restauration collective est un levier essentiel pour mettre en œuvre les objectifs en matière de bio et de HVE. Pour traduire l'objectif de servir 50 % de produits bio ou issus de circuits courts en 2022, l'atelier propose 30 % de produits bio et 20 % de produits locaux et HVE.

Echéance :
2022

Indicateur de
réussite :

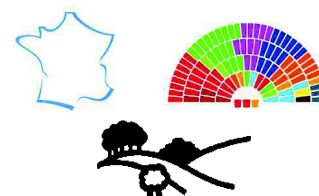


5-D verdir les cahiers de charges des produits sous signe officiel de qualité et d'origine

En 2022, les cahiers de charges de tous les signes officiels de qualité et d'origine (hors AB) devraient comporter des mesures agro-écologiques ambitieuses et, autant que possible, satisfaire les critères HVE.

Echéance :
2022

Indicateur de
réussite :



5-E faire la mutation des élevages vers une montée en gamme des productions

Les élevages doivent monter en gamme pour satisfaire les attentes des consommateurs de produits animaux, ce qui suppose une mutation d'une partie d'entre eux (L'atelier a mis en évidence plusieurs exemples comme le poulet de qualité Label rouge).

La baisse de la consommation des protéines animales et la nécessité de préserver les surfaces en herbe l'impose également, en particulier pour les élevages industriels.

Cette mutation passe par une plus grande autonomie alimentaire des exploitations et visera les conditions d'élevage, le bien-être animal, la réduction des impacts sur l'environnement, la qualité (gustative, nutritionnelle, sanitaire...) et une meilleure valorisation économique des produits de l'élevage.

La meilleure connaissance des conditions d'élevage doit permettre une reconnaissance par les consommateurs et les marchés publics. Il est proposé de mettre en place, dès 2018, en concertation avec les filières et les parties prenantes concernées, une expérimentation sur l'étiquetage/l'information des modes d'élevage.

La structuration de filières locales, pour le maintien ou la réintroduction de l'élevage dans les zones de cultures, doit être soutenue par un environnement économique et social et des équipements adaptés.

Echéances :
2030
Expé lancée en
2018

Indicateur de
réussite :



5-F mettre en place un plan fruits et légumes

La consommation de fruits et légumes devrait augmenter pour des raisons de santé publique et d'attentes sociétales.

C'est par ailleurs un des domaines où la sécurité sanitaire et les distorsions de concurrence sont les plus prégnantes dans les échanges avec les autres pays.

Pour toutes ces raisons, un plan ambitieux doit être mis en place.

La recherche-développement (sélection variétale, biocontrôle, protection intégrée...) doit être développée pour favoriser la production locale et réduire la consommation de produits phytosanitaires. Les vergers et le maraîchage de demain ne seront pas ceux d'aujourd'hui, d'où les besoins de recherche et d'accompagnement dans des temps adaptés au cycle de production.

Les installations dans ces productions bas intrants et de saison doivent être soutenues, en particulier dans les zones périurbaines (« ceintures vertes ») et dans le cadre de PAT.

Echéance :
plan en 2018

Indicateur de
réussite :





6. Ecophyto 2+ : une obligation de résultat

Un accord est désormais établi sur les principaux objectifs du plan Ecophyto 2 (-25 % en 2020, -50 % en 2025). Les principaux constats faits sur ce sujet à l'occasion de la mission confiée par le Premier ministre sur le plan Ecophyto 2 sont plus pertinents que jamais et font consensus. L'enjeu est désormais son déploiement effectif et la mise en œuvre d'actions structurantes telles que la séparation de la vente et du conseil décidée par le Président de la République. Revenir aux ambitions initiales formulées par la mission Ecophyto 2 suppose que l'obligation collective de *résultats* se traduise par des engagements de type contractuels pour toutes les parties prenantes.

Conformément aux principes de la lutte intégrée, il s'agit maintenant de changer de paradigme et de faire désormais des produits phytosanitaires une solution de dernier recours, à l'image des antibiotiques à usage vétérinaire.

6-A accélérer la mise en place des CEPP et du dispositif des 30.000 fermes agro-écologiques

Le dispositif des certificats d'économie de produits phytosanitaires et des 30.000 fermes sont les deux nouveautés phares du plan Ecophyto 2 pour généraliser les pratiques ayant fait leur preuve. Il faut les déployer pleinement et sans délai, en levant les freins à leur mise en œuvre, en sortant du caractère expérimental des CEPP et en instaurant, pour ces deux actions, une logique d'obligation de résultats pour les acteurs impliqués (Etat, recherche, chambres consulaires et acteurs du développement, organisations professionnelles et acteurs des filières, dont les exploitants agricoles eux-mêmes).

Echéances :
2020 et 2025

Indicateur de
réussite :



6-B un grand investissement dans l'innovation

Nous devons investir dans l'innovation technologique et mettre en place un plan de déploiement, en veillant à l'accessibilité au plus grand nombre. Un levier d'innovation sociale doit être également inclus dans les travaux de recherche et développement.

Les actions visant à promouvoir les leviers agro-écologiques (tels que la rotation des cultures, la valorisation des régulations écologiques, etc. cf. axe 2) doivent être articulées avec un plan de recherche et de diffusion des innovations à fort contenu technologique permettant de réduire l'usage des intrants, les risques et les impacts : biocontrôle, sélection végétale, outils d'aide à la décision, robotique, numérique, agriculture de précision...

L'effort de recherche doit être conséquent et les dispositifs d'accompagnement technique, réglementaire et financier doivent viser le remplacement des matériels les moins performants et favoriser le déploiement des innovations.

Echéance :
2018

Indicateur de
réussite :



6-C un conseil stratégique indépendant

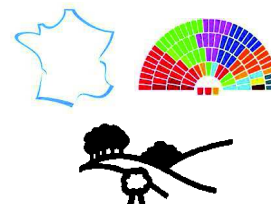
La réussite de la séparation de la vente et du conseil suppose d'assurer un conseil indépendant et de qualité, c'est-à-dire qui contribue, par sa dimension stratégique, à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et des risques associés.

Cette séparation doit permettre de lever tout risque de conflit d'intérêt entre le conseil, en termes de stratégie phytosanitaire, et la vente.

Cette séparation ne doit pas affaiblir mais au contraire renforcer le dispositif des CEPP et permettre, avec ce dernier, de développer d'une offre de conseil plus agro-écologique, en phase avec les attentes de l'aval et déclinant les principes de la protection intégrée des cultures.

Echéance : loi
en 2018

Indicateur de
réussite :



7. Un « agenda des solutions »

7-A un agenda des solutions au 1^{er} trimestre 2018

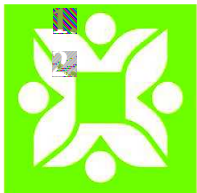
Il s'agit d'avoir, au 31 mars 2018, des propositions législatives, réglementaires et financières qui permettent de lever les freins aux innovations et les blocages à la mise en œuvre de la transition écologique et solidaire. Devront être étudiés par exemple :

- l'accès à l'investissement (filères Bio, filière légumineuses, CUMA, SCIC...),
- l'éligibilité au crédit impôt recherche pour les secteurs d'avenir (biocontrôle) et les structures innovantes,
- l'accélération des processus d'autorisation de mise sur le marché pour les produits de biocontrôle,
- le déploiement de la certification HVE,
- la possibilité de qualifier et valoriser la performance écologique d'agro-équipements,
- certaines règles ou régimes fiscaux (affectation des subventions aux CUMA...).

Echéance :
31 mars 2018

Indicateur de
réussite :





8. Jouer collectif

L'agriculture a relevé les défis auxquels elle était confrontée au XX^{ème} siècle en s'appuyant sur la recherche et sur des collectifs d'agriculteurs (de statuts variés) pour innover et déployer le projet de modernisation agricole. Pour gagner la nouvelle révolution du XXI^{ème} siècle, celle de l'agro-écologie pour une alimentation durable, dans un monde plus complexe, plus fluctuant, plus communicant, sous des climats plus aléatoires et une exigence sociétale accrue, le collectif reste un moteur essentiel de progrès économique, écologique et social car il met l'échange, entre pairs ou entre acteurs de projets, au cœur de la dynamique.

La France bénéficie notamment d'un réseau consulaire et d'un mouvement coopératif, syndical et associatif développés et de grande qualité, qui constituent des atouts sur lesquels il faudra s'appuyer pour réussir la transition.

Pour réussir, l'agriculture de groupe doit s'ouvrir, en associant agriculteurs, entreprises, science, enseignement agricole, société civile, etc.

8-A mettre en place un réseau de recherche participative

Les réseaux qui contribuent, sur le terrain, à produire des connaissances et à partager des savoirs en associant logiques ascendantes et descendantes, doivent être soutenus. Les principes et les moyens du partenariat européen pour l'innovation sont à décliner et à démultiplier pour créer des interfaces permanentes et vivantes entre innovation locale et recherche institutionnelle. Les besoins de recherche sont fixés selon des critères multiples en associant toutes les parties prenantes.

Un investissement massif est nécessaire pour accélérer, via des outils numériques, la mise à disposition de bases de références accessibles et ergonomiques, connectables aux outils de terrain, au bénéfice de l'innovation locale.

Cette recherche collaborative ainsi revisitée, orientée par l'État, ouverte sur des partenariats publics-privés, doit être confortée par des crédits à prioriser dans le cadre de la PAC et de la recherche européenne « horizon 2020 ».

Echéance :
2018

Indicateur de
réussite :



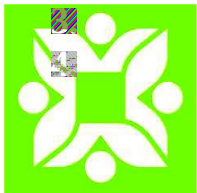
8-B miser sur l'« agriculture de groupe »

Il s'agit d'encourager l'agriculture de groupe par un « paquet » de soutiens réglementaires, financiers et fiscaux spécifiques au profit des GIEE, CUMA, CIVAM, SCIC, groupes de développement, groupes DEPHY, projet coopératif, groupements d'employeurs, etc. Parce qu'on est plus forts, plus résilients ensemble, parce que le collectif permet des économies d'échelle partagées, des expérimentations mutualisées, une diffusion et une confrontation des savoirs, autour d'un projet commun, le groupe doit être favorisé par toutes les politiques publiques de soutien à la transition agricole : investissements et recours à la main d'œuvre, facilitation réglementaire pour l'expérimentation, accompagnement technique, accès à certains financements notamment d'accompagnement aux transitions : aides à la conversion, etc.

Echéance :
2018

Indicateur
de réussite :





9. Développer une culture civique et naturaliste

L'information du grand public en matière d'alimentation durable, respectueuse de l'environnement et protectrice de la santé publique, est insuffisante. Les moyens déployés par la publicité et ceux consacrés à l'éducation à l'alimentation sont très déséquilibrés. Il faut inverser la tendance et développer des espaces et des outils éducatifs objectifs pour que l'amélioration des connaissances des consommateurs - d'aujourd'hui et de demain - contribue à renouer un lien de confiance entre agriculture, alimentation et consommateurs, entre ville et campagne, pour que l'élévation des connaissances des consommateurs contribue à accélérer la généralisation de l'agro-écologie et pour que des achats alimentaires plus éclairés favorisent l'amélioration de la santé des consommateurs et de l'environnement.

9-A des messages publics sur l'alimentation durable

*Il s'agit de mettre en place une grande campagne de communication publique sur l'alimentation durable (selon la définition de la FAO *), produite dans le respect de l'environnement, et de disposer de plages réservées à cet effet dans les grands médias, au même titre que les campagnes pour la sécurité routière ou les campagnes pour la santé publique : tabac, sida, antibiotiques...*

Cette proposition vise à élargir et mettre en œuvre les dispositions de l'article 18 de la loi d'avenir pour l'agriculture :

« Les campagnes d'informations collectives et génériques pour les produits frais, menées par les organisations professionnelles et interprofessionnelles agricoles portant notamment sur la qualité des produits, les bénéfices nutritionnels et usages culinaires des produits, la connaissance des métiers de la filière ou des démarches agro-environnementales, bénéficient d'espaces d'information périodiques gratuits auprès des sociétés publiques de radio et de télévision ».

Echéance :
2018

Indicateur
de réussite :



9-B une culture de la nature

Chaque enfant doit faire un parcours pédagogique lui permettant de connaître la source de la nourriture (l'agriculture, la fabrication et la préparation des aliments) et d'en mesurer la portée (lien avec l'environnement, avec la santé).

C'est un enjeu civique et éthique, qui touche au respect de la nature et au respect des hommes à travers les dimensions de partage et de fraternité, auquel l'éducation populaire peut apporter sa pierre aux côtés de l'éducation nationale. L'agriculture et l'alimentation sont des thèmes qui peuvent aisément être utilisés dans le cadre de l'éducation nationale, car elles peuvent servir de sujet d'étude « intégrateur » pouvant donner lieu à des projets interdisciplinaires et à des activités pratiques (jardinage, cuisine...).

Echéance :
2018

Indicateur
de réussite :



* « Les régimes alimentaires durables sont des régimes alimentaires ayant de faibles conséquences sur l'environnement, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations présentes et futures. Les régimes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines. »

10. Des contrats de territoires

En complément des contrats de filière, les contrats de territoires doivent être le cadre et le creuset de dialogues et de coopérations inédits entre les acteurs publics et privés, entre les agriculteurs et les autres citoyens autour des enjeux communs d'économie, de santé publique et d'environnement.

Les collectivités territoriales, en particulier les Régions, sont des acteurs essentiels pour la réussite de la transition écologique et solidaire de l'agriculture.

10-A une nouvelle gouvernance locale

Il s'agit d'instituer, à l'échelle des territoires, un dialogue et un contrat commun qui doivent être pensés comme une politique publique de prévention des conflits et un investissement d'avenir, à l'image des démarches territoriales réussies dans le domaine de l'eau.

Cette innovation pourrait prendre en compte les éléments suivants :

- l'échelle des intercommunalités ou de leurs regroupements ;
- une cartographie des champs de coopération pour reconnecter agriculture, entreprises alimentaires et société, action publique et action privée ;
- la généralisation progressive des projets alimentaires territoriaux ;
- un effort de simplification de la gouvernance en « remembering » les instances pré-existantes ;
- un agenda annuel des solutions à réaliser pour redonner confiance aux différentes parties prenantes.

Echéance :
2018

Indicateur
de réussite :





11. Produits phytosanitaires : un nouveau pacte scientifique et démocratique

La mise sur la marché, la vente et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sont réglementées dans un cadre organisé au niveau européen (règlement 1107/2009) et décliné au niveau national. Cet encadrement vise à en assurer un usage suffisamment sûr pour la santé publique et pour l'environnement. Les attentes des consommateurs et des citoyens sur cette thématique se sont accrues au cours de la dernière décennie et un certain nombre de cas fortement médiatisés (glyphosate, néonicotinoïdes, etc.) ont récemment alimenté la controverse sur les procédures d'évaluation et d'autorisation des substances et produits à usage phytosanitaire.

Les propositions qui suivent visent à rétablir le pacte de confiance dans le dispositif réglementaire et institutionnel pour éviter autant que faire se peut les polémiques et la gestion au cas par cas. Elles valent aussi pour les nouvelles technologies.

11-A revalider les procédures

Cette organisation doit garantir, au-delà de l'expertise reconnue de l'ANSES, un dialogue public serein afin qu'in fine les décisions prises soient acceptées par tous.

Au niveau européen, la révision du règlement 1107/2009 qui devrait s'engager prochainement doit être l'occasion d'améliorer le cadre réglementaire et institutionnel européen pour renforcer l'efficacité dans la prise en compte des risques, améliorer la transparence et l'accès aux données, harmoniser les pratiques d'évaluation et de gestion des Etats Membres (cf. axe 12).

Au niveau national, le débat doit s'organiser pour alimenter la réflexion sur les améliorations du cadre européen mais aussi du cadre réglementaire et institutionnel national, y compris le champ de la dimension interministérielle du sujet.

Echéance :
2018

Indicateur
de réussite :



11-B créer un fonds d'études autonome

Lorsque les données fournies par le demandeur et la littérature scientifique ne permettent pas de dissiper les controverses sur un nombre limité de cas à forts enjeux (économiques, environnementaux, sanitaires), il serait fait appel à un fonds, qui permettrait aux agences nationales de mener leurs propres études pour produire les connaissances manquantes et conclure quant au niveau de risque. Ce dispositif gagnerait à être positionné au niveau européen.

Echéance :
2018

Indicateur
de réussite :



11-C moderniser le débat public

Au niveau national, une mission interministérielle serait chargée de formuler des recommandations sur l'association du public au processus. Seraient notamment étudiés les points suivants :

- *les données évaluées (condition de production et d'accès, etc.),*
- *les procédures d'évaluation,*
- *les modalités de délivrance des autorisations de mise sur le marché (AMM) et leur contenu,*
- *l'articulation entre les AMM et les dispositions de nature transversale en matière de gestion des risques.*

Cette mission accorderait une attention particulière aux préoccupations touchant aux insectes pollinisateurs et aux services environnementaux qu'ils rendent.

L'appui méthodologique de la Commission nationale du débat public pourrait être sollicité.

Echéance :
2018

Indicateur
de réussite :





12. Europe-Monde : un cadre loyal et juste

Il y a peu d'aussi grands défis pour la paix et la survie de l'humanité que de penser une agriculture capable de nourrir près de 10 milliards de personnes tout en contribuant positivement à la lutte contre le réchauffement climatique et à la protection de la planète. Pour prendre part à ce défi mondial, en cohérence avec les objectifs du développement durable et l'Agenda 2030, les agriculteurs français ont besoin de régulations. La nourriture n'est pas une marchandise comme les autres.

12-A une Europe harmonisée

La construction de la nouvelle PAC pour 2020 doit accompagner la transition agro-écologique et la réduction des inégalités entre les hommes/les femmes et entre les territoires dans notre pays.

Son budget doit aussi être conçu comme un investissement pour la santé, l'environnement et l'aménagement du territoire.

Mais cette réforme serait vaine si elle n'allait pas de pair avec une harmonisation sociale, fiscale et réglementaire progressive au sein de l'Union afin que les concurrences déloyales sur les moyens de production et les prix constatées aujourd'hui disparaissent et ne ruinent pas l'effet attendu des soutiens financiers de demain.

Echéance :
2018

Indicateur
de réussite :



12-B une nouvelle génération de traités internationaux

Les accords commerciaux internationaux actuels et à venir (exemples du CETA et du Mercosur) doivent intégrer les principes du juste commerce, la lutte contre le dumping social et environnemental. Ils devront également prendre en compte le respect des souverainetés alimentaires (y compris la priorité donnée à l'alimentation des populations locales plutôt que les usages non alimentaires), ainsi que nos cultures alimentaires : la France, comme d'autres pays, doit continuer à investir avec fierté dans sa gastronomie et à vivre au quotidien un certain art de la table.

La ligne française en matière d'échanges commerciaux doit respecter des limites éthiques : ne pas fragiliser par nos exportations les paysanneries des pays en voie de développement et refuser, à travers nos importations, d'offrir aux citoyens les plus défavorisés des produits de moindre qualité sanitaire.

Echéance

Indicateur
de réussite :



12-C Europe et Afrique

La Méditerranée apparaît comme une nouvelle frontière où se joue une grande partie de notre avenir : climat, sécurité, migrations... La réponse ne peut se limiter à la gestion des crises successives. Une grande politique de co-développement doit être conçue comme un investissement de prévention. A titre d'exemple, l'aide publique au développement, portée à 0,7 %, de notre PIB, pourrait prioriser la lutte contre le gaspillage lié au manque d'infrastructures logistiques et de stockage ainsi que le partage de nos savoirs agronomiques et vétérinaires.

L'accaparement des terres est aujourd'hui dans les pays du Sud une source majeure de misère et de violence. La protection du foncier au profit des paysanneries du monde et de l'alimentation durable appellent un encadrement international.

Echéance

Indicateur de réussite :



« Le Monde aura besoin de toutes les agricultures du monde pour nourrir le monde. »

Edgard PISANI